



Commune des Aviron

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

25 SEP. 2017
que la convocation du Conseil a été faite le **13 septembre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha.

Absents : M. RIVIERE Lucien – M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. RIVIERE Raphaël** a donné mandat à M. Alex BENARD.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget supplémentaire 2017

- Compte annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif

Le budget supplémentaire 2017 du SPANC se chiffre à :

Hôtel de Ville

	Recettes : + 5 806,61	Dépenses : + 5 806,61
Fonctionnement	- 5 399,96	- 5 399,96
Investissement	+ 11 206,57	+ 11 206,57

En restes à réaliser :

- Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

En propositions nouvelles et en reprise des résultats affectés, le projet de budget s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à - 5 399,96 €, soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	+ 113,04
Chap. 70 – vente de prestations	- 5 513,00

Les dépenses représentent - 5 399,96 € soit :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 1 600,04
Chap. 012 – Charges de personnel	- 7 000,00

En section d'investissement :

Les recettes sont de + 11 206,57

Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	+ 11 206,57
---------------------------------------	-------------

Les dépenses sont de + 11 206,57

Chap. 21 – Immobilisation corporelle	+ 11 206,57
--------------------------------------	-------------

Le Conseil a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

